

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

LE VÊTEMENT COMMANDÉ À DISTANCE NE VOUS CONVIENT PAS. VOUS EXERCEZ VOTRE DROIT DE RÉTRACTATION

Date de publication : **17/04/2019** - Commerce/services

Vous avez commandé un vêtement sur Internet ou par courrier. A la réception, vous vous apercevez qu'il est trop petit. Vous avez un délai de quatorze jours à compter de la réception du bien pour exercer votre droit de rétractation ([article L. 221-18 du code de la consommation](#)), sauf exclusions légales.

Vous devez informer le professionnel de votre décision en lui adressant, avant l'expiration du délai, le formulaire type de rétractation qui a dû vous être remis avec votre contrat. Vous pouvez aussi manifester cette décision par toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant votre volonté de vous rétracter, par exemple par un courrier ([article L. 221-21 du code de la consommation](#)). C'est à vous de prouver que vous avez bien exercé votre droit dans les délais.

Après manifestation de votre décision, vous retournez ou restituez le bien au professionnel ou, si ce dernier le propose, à une "personne désignée", par exemple un relais colis, sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze jours suivant la communication de votre décision de vous rétracter ([article L. 221-23 du code de la consommation](#)). En principe, les frais de retour sont à votre charge, ce dont vous devez être informé(e) avant de commander.

Lettre recommandée avec avis de réception ou mel

Madame, Monsieur,

Le (date), je vous ai passé une commande par (téléphone, courrier, Internet) et j'en ai pris livraison le (date).

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, je vous informe que je souhaite exercer mon droit de rétractation concernant cette commande et je vous la retournerai dans les quatorze jours à venir.

(Si vous avez réglé un acompte ou la totalité de la commande)

Je vous prie de bien vouloir me rembourser la somme de (?) euros que je vous ai réglée par (carte bancaire, etc.).

Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/le-vetement-commande-distance-ne-vous-convient-pas-vous-exercez-votre-droit-de-retractation>